



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5031010

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/02/2025 8H41 C:025512 I:12489

V/Appel du Vendredi 07/02/2025 a 8H41

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

**350B, AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON**

IMMEUBLE : LIGUE AUVERGNE R-A
FOOTBALL - 350 AV. JEAN JAURES
ALLEE PIERRE DE COURBERTIN
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 19 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N350 JAURES - CONTACTER M DOMESTICI - TEL:*06 29896390*

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE REGARD QUI FUIT

Donneur d'ordre : M. J-C. DOMESTICI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 07/02 A 16H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
APRES VERIFICATION, NOUS CONSTATONS QU'IL S'AGIT D'UN PROBLEME AU
NIVEAU D'UNE TRAPPE DE VISITE ET NON D'UN PROBLEME DE REFOULEMENT DU
REGARD

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 10/02/25 a 08H53 M. J-C. DOMESTICI

PREVOIR DE REPRENDE L'ETANCHEITE DE LA TRAPPE DE VISITE SUR LE PVC QUI
N'EST PLUS ETANCHE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage
de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5031010

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
1,50	H.Ouvrier Qualifié Curage le 07/02	2	67,40		101,10
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule de curage	2	164,66		164,66
TOTAL H.T.					294,88
T.V.A. a 20,00%					58,97
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>353,85</u>

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.